

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT
PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(art. L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision
n° 2025-147

ACCEPTATION DEVIS DES TRAVAUX D'INSTALLATION ALARME
INCENDIE CENTRE MEDICO SOCIAL

Michel LECHAUVE, Président de la Communauté de communes Berry Loire
Puisaye,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU le code de la commande publique et ses décrets d'application ;

VU la délibération du 30 septembre 2024 par laquelle le Conseil communautaire lui accorde sa délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

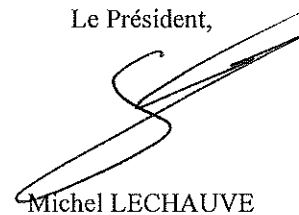
DÉCIDE d'accepter la proposition N° DE020965/PR00287 du 30.07.2025 de l'entreprise ABC PROTECTION INCENDIE (41) pour les travaux d'installation d'une alarme incendie de type 4 radio au centre médico social de Châtillon sur Loire.

INDIQUE que le montant s'élève à 4 340.75€ HT – 5 208.90€ TTC.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} août 2025
Le Président,




Michel LECHAUVE

Mise en ligne le : 08.08.2025